



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 26 JUIN 2024

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 26 juin 2024 à 15 h 30, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Madame Liza Poulin, mairesse	Ville de Blainville
Madame Christine Beaudette, mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Gilles Blanchette, maire	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Jean Comtois, maire	Ville de Lorraine
Monsieur René Villeneuve, conseiller	Ville de Rosemère
Madame Julie Boivin, mairesse	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
Monsieur Christian Charron, maire	Ville de Sainte-Thérèse

formant quorum sous la présidence du Préfet, monsieur Eric Westram, maire de la Ville de Rosemère.

Est également présent :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général
et greffier-trésorier MRC de Thérèse-De Blainville

2024-06-122

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 26 juin 2024 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-123

OBJET : Réouverture de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 26 juin 2024 soit et est réouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-124

OBJET : Période de questions

Le directeur général et greffier-trésorier confirme qu'aucune question n'a été reçue du public.

2024-06-125

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, avec le report des points 7.2 et 10.8 et l'ajout du point 10.11, tel que reproduit.

1. **Ouverture et suspension de l'assemblée**
2. **Réouverture de l'assemblée**
3. **Période de questions**
4. **Adoption de l'ordre du jour**
5. **Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2024**
6. **Aménagement, gestion des cours d'eau, environnement et rénovation domiciliaire**
 - 6.1. **Résolution** – Demandes d'émission de certificats de conformité
 - i. Ville de Bois-des-Filion : N° 7900
 - ii. Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-80 N.S.; N° 1200-81 N.S.
 - 6.2. **Dépôt** – Rapport d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface de la Rivière des Mille Îles et ses principaux tributaires – 2023
7. **Développement économique de la MRC**
 - 7.1. **Résolution** – Récupération d'un montant de 10 000 \$ non utilisé – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD)
 - 7.2. ~~**Résolution** – Attributions des subventions – Appel à projets – Fonds de développement des entreprises d'économie sociale et de développement durable (FDEÉSDD) – 2024~~
 - 7.3. **Résolution** - Avenant no 3 Accès Entreprise Québec (AEQ) – Autorisation de signature du préfet
8. **Développement – Culture – Patrimoine – Sectoriel (Bioalimentaire, Récréotourisme)**
 - 8.1. **Résolution** – Dépliant promotionnel des spectacles été des villes – Frais postaux supplémentaires – Ratifier la dépense supplémentaire de 5 000 \$
 - 8.2. **Résolution** - Entente de développement culturel (EDC) 2025-2027 – Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – Avis d'intention
9. **Gestion administrative, financière et du personnel**
 - 9.1. **Dépôt** – Liste de la correspondance au 26 juin 2024
 - 9.2. **Résolution** – Adoption des comptes payés et à payer du 30 mai au 26 juin 2024
 - 9.3. **Dépôt** – Suivi annuel au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)
 - Questionnaire 2023 sur les activités du Fonds local d'investissement (FLI)
 - Questionnaire 2023 relatif aux rapports sur les créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme Aide urgence aux PME (PAUPME)
 - 9.4. **Résolution** - Mise à jour de la Politique des conditions de travail des employés de la MRC
 - 9.5. **Résolution** – Adoption - Politique de capitalisation et d'amortissement
 - 9.6. **Résolution** - Demande de prolongation de délai en lien avec le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 3 pour son projet « Signature Innovation »
10. **Dossiers régionaux et métropolitains**
 - 10.1. **Résolution** – Autorisation de signature d'entente - Soutien financier aux municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

- 10.2. **Dépôt** - Portrait régional en économie circulaire pour les Laurentides – Synergie Économique Laurentides
- 10.3. **Résolution** – Amendement de la résolution No 2023-07-146 – Entente sectorielle de développement de l'économie circulaire – Région des Laurentides
- 10.4. **Résolution** – Autorisation de signature de l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité
- 10.5. **Résolution** – Entente Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – Ratification du financement des projets sélectionnés
- 10.6. **Résolution** – Participation financière de la MRC de Thérèse-De Blainville au renouvellement de l'entente entre Tourisme Basses-Laurentides et Mikaël Kingsbury pour 2025-2027
- 10.7. **Résolution** – Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Adoption des priorités régionales pour 2025-2029
- 10.8. ~~**Résolution** – Octroi de mandat de gré à gré – AUCOIN – Stratégie & Communication – Mandat de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord – Contexte – Transport en commun et stratégies de relations publiques~~
- 10.9. **Résolution** – Participation de la MRC de Thérèse-De Blainville – Volet 1 du Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Transport innovant lancé par la MRC de La Rivière du Nord;
- 10.10. **Résolution** – Avis de la MRC – Autorisation de démolition d'immeuble patrimonial - 212, chemin de la Grande-Côte – Rosemère
- 10.11. **Résolution** – Nomination de Monsieur Jean Comtois – Délégué de la MRC auprès du Conseil d'administration du Centre d'Excellence Sportive Laurentides (CDESL)

11 Sécurité incendie/sécurité civile

12 Gouvernance - MRC

13 Demande d'appui

14 Levée de l'assemblée

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-126

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 29 mai 2024 .

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 29 mai 2024, soit adopté tel qu'il a été rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-127

OBJET: Avis de conformité
Amendement à la réglementation d'urbanisme des Villes de Bois-des-Filion et Sainte-Thérèse

ATTENDU QUE les Villes de Bois-des-Filion et Sainte-Thérèse ont présenté des demandes d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soit les règlements : Ville de Bois-des-Filion : N° 7900 et Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-80 N.S. et N° 1200-81 N.S.;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c.A-19.1), la MRC doit, dans les 120 jours de la transmission des règlements et résolutions, examiner et



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

vérifier la conformité de ces derniers aux dispositions de son Schéma d'aménagement et de développement ainsi que de son Document complémentaire;

ATTENDU QUE les modifications apportées par les présents règlements sont les suivantes :

Bois-des-Filion
N° 7900

Relatif à la démolition d'intérêt patrimonial :

- Régir la démolition d'immeuble.

Sainte-Thérèse
N° 1200-80 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1200 du règlement de zonage afin de :

- **Modifier** la grille des spécifications de la zone C-150 de l'annexe B pour changer la note 7 à la section F - *Dispositions spéciales*. Cette note se lit dorénavant comme suit : « *L'usage commercial de la classe H-6 doit occuper minimum 30% de la superficie du rez-de-chaussée des bâtiments le long de l'artère principale* ».

Sainte-Thérèse
N° 1200-81 N.S.

Zonage : Règlement modifiant le Règlement N° 1200 du règlement de zonage afin de :

- **Modifier** la grille des spécifications H-101 de l'annexe B du règlement de zonage 1200 N.S, **soit la zone dans laquelle se trouve le CHSLD Le Boisé**, pour :
 - **Ajouter** l'usage P1-02-01 Centre de santé et de services sociaux;
 - **Retirer** les colonnes C et D et modifier la colonne B pour autoriser uniquement l'usage P1-02-01 et de limiter le nombre d'étages maximum à 3;
 - **Modifier** la note 4 à la section F - *Dispositions Spéciales* concernant le ratio de stationnement pour les usages résidentiels.

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Villes de Bois-des-Filion et de Sainte-Thérèse ont présenté, soit les règlements : Ville de Bois-des-Filion : N° 7900 et Ville de Sainte-Thérèse : N° 1200-80 N.S. et N° 1200-81 N.S. soient et sont réputés conformes aux dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Thérèse-De Blainville ainsi que de son Document complémentaire;

QUE le directeur général et greffier-trésorier soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation
2024-06-128

**OBJET: Rapport d'échantillonnage de la qualité des eaux en surface de la
Rivière des Mille Îles et ses principaux tributaires – 2023**

Le directeur général et greffier-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, les résultats de l'échantillonnage des eaux en surface pour l'année 2023 produit par le Conseil des bassins versants des Mille-Îles (COBAMIL) et ÉcoNature.

Les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorisent le directeur général de la MRC, monsieur Kamal El-Batal, de diffuser lesdites données dans le réseau des Villes de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-129

**OBJET: Récupération d'un montant de 10 000 \$ non utilisé – Fonds de
développement des entreprises d'économie sociale et de
développement durable (FDEÉSDD)**

ATTENDU QU'une enveloppe de 40 000 \$ avait été allouée pour l'appel à projets du printemps 2023 et de ce montant, 30 000 \$ ont été utilisés à raison de 10 000 \$ versés à trois entreprises;

ATTENDU QUE neuf (9) demandes d'aide financière ont été déposées à la suite de l'appel à projets en 2024;

ATTENDU qu'un montant de 60 000 \$ est prévu au budget 2024;

ATTENDU la recommandation du comité FDEÉSDD d'utiliser le montant de 10 000 \$ non déboursé lors de l'appel à projets en économie sociale de 2023 afin d'être en mesure d'octroyer 70 000 \$ à neuf (9) entreprises sous forme de subventions cette année;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général d'utiliser et de transférer le montant de 10 000 \$, non déboursé lors de l'appel à projets dans le cadre du FDEÉSDD prévu en 2023, à l'appel à projets de 2024 dudit fonds.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-130

**OBJET: Attributions des subventions – Appel à projets – Fonds de
développement des entreprises d'économie sociale et de
développement durable (FDEÉSDD) – 2024**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-06-131

**OBJET: Avenant no 3 Accès Entreprise Québec (AEQ) – Autorisation de
signature du préfet**

ATTENDU QUE la convention d'aide financière intervenue entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le ministre délégué au développement économique régional et la MRC le 26 février 2021;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE l'avenant 1, signé le 27 septembre 2021 ainsi que l'avenant 2, signé par les ministres le 21 août 2023 et par le préfet le 6 novembre 2023;

ATTENDU QUE des modifications sont à porter aux articles 4.9 et 4.10 de la convention initiale afin d'ajouter l'obligation pour la MRC de soumettre une copie des états financiers de la MRC et un rapport d'activité final au plus tard le 31 mars 2025 et à l'article 6;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise, monsieur Eric Westram, Préfet et maire de Rosemère, de signer l'avenant 3 à la convention d'aide financière – Réseau Accès Entreprise Québec pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-132

OBJET: Dépliant promotionnel des spectacles été des villes – Frais postaux supplémentaires – Ratifier la dépense supplémentaire de 5 000 \$

ATTENDU la réalisation et la diffusion annuelles d'un dépliant promotionnel de la programmation des spectacles d'été gratuits dans les villes de la MRC depuis près d'une décennie, par la mise en commun de la MRC, des 7 villes constituantes et de partenaires culturels;

ATTENDU la répartition du coût du projet entre les 10 partenaires du projet, au prorata de l'espace occupé par chaque partenaire au sein du dépliant;

ATTENDU la soumission d'Hypnose Communications Inc. reçue le 25 janvier 2024 pour la proposition graphique et la réalisation de l'édition 2024 du dépliant, au montant de 18 963,98 \$ (taxes incluses), ce qui impliquerait la contribution financière estimée de la MRC à 2 370,50 \$ (taxes incluses) en 2024;

ATTENDU la présentation à la TAC ad hoc, le 30 janvier 2024, de la proposition du projet et des deux soumissions reçues;

ATTENDU la confirmation, par Hypnose Communications, de sa soumission du 25 janvier 2024, le 9 février 2024;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-02-36 par le conseil de la MRC, le 28 février 2024, pour mandater Hypnose;

ATTENDU la réception le 3 avril 2024, à la demande de la TAC ad hoc, d'une soumission révisée d'Hypnose pour une nouvelle matrice 11 par 17 pouces : 21 272,67 \$ (taxes incluses), soit un supplément de 2 008 \$ plus taxes;

ATTENDU l'adoption de la résolution 2024-04-87 par le conseil de la MRC pour modifier le mandat octroyé à Hypnose et pour que la MRC assume la totalité des frais supplémentaires (2 008 \$ plus taxes), le 24 avril 2024;

ATTENDU la réception de la deuxième facture d'Hypnose, le 14 mai 2024, qui mentionne – pour la première fois – que les frais postaux sont « en sus » du montant inscrit à sa soumission;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU la rencontre spéciale de la TAC ad hoc sur l'enjeu des frais postaux supplémentaires, le 21 mai 2024, où celle-ci demande qu'Hypnose et la MRC assument chacune une partie des frais supplémentaires pour aider les villes;

ATTENDU les délais courts et l'impasse survenue avec la firme Hypnose Communications en termes de distribution des dépliants ce qui a poussé le directeur général de la MRC de proposer comme solution que la MRC assume 5 000 \$ des frais supplémentaires;

ATTENDU la réception de la version finale Web du dépliant, la confirmation par Hypnose que les dépliants ont été envoyés à Poste Canada pour distribution, puis le paiement de la seconde facture à Hypnose, le 3 juin 2024;

ATTENDU la présentation à la rencontre TAC ad hoc du 6 juin 2024, de la répartition des coûts du projet entre les villes et partenaires, incluant la diminution des coûts de chaque ville selon les 5 000 \$ assumés par la MRC;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC ratifie la décision du directeur général de la MRC de proposer comme solution à ce que la MRC assume 5 000 \$ relativement aux frais postaux pour la distribution des dépliants aux citoyens des 7 villes, aidant ainsi les villes à éponger ces frais supplémentaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-133

OBJET: Entente de développement culturel (EDC) 2025-2027 – Demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) – Avis d'intention

ATTENDU le renouvellement périodique et continu depuis 2014 de l'entente de développement culturel entre la MRC et le ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ);

ATTENDU les deux ententes de développement culturel entre la MRC et le MCCQ en vigueur : 2021-2023 (prolongée jusqu'en 2024) et 2024, qui se termineront à la fin de l'année 2024;

ATTENDU la réception d'un courriel du MCCQ le 24 mai 2024, qui :

- estime une ouverture du programme Aide aux initiatives de partenariat pour une nouvelle entente de développement culturel avec le MCCQ vers la fin de l'été ou au début de l'automne 2024, pour un cycle triennal;
- demande à la MRC de lui signaler son intérêt pour une nouvelle entente 2025-2027 et de lui transmettre un aperçu des projets et budgets prévus pour celle-ci, avant le 18 juin 2024;

ATTENDU la recommandation de la TAC ad hoc, lors de la rencontre du 6 juin 2024, de déposer une demande pour une nouvelle entente de développement culturel 2025-2027 avec le MCCQ, incluant les projets suivants avec un budget total de 120 000 \$ (réparti 50% MRC et 50% MCCQ) :

- Théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC (phase 2);
- Festival interculturel (2 éditions);



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Appel de projets culturels (1 par année);

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC informe le MCCQ de l'intention de la MRC de déposer une demande pour une nouvelle entente de développement culturel 2025-2027 avec le MCCQ, incluant les projets suivants avec un budget total de 120 000 \$ (réparti 50% MRC et 50% MCCQ) :

- Théâtre ambulant sur l'histoire de la MRC (phase 2);
- Festival interculturel (2 éditions);
- Appel de projets culturels (1 par année);

QUE le conseil de la MRC autorise le directeur général à agir à titre de mandataire pour la MRC dans le cadre de cette nouvelle entente 2025-2027, à déposer ladite demande et à signer tout document relatif à celle-ci;

QUE la présente résolution soit transmise au ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-134

OBJET: Liste de la correspondance au 26 juin 2024

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 26 juin 2024 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-06-135

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 30 mai au 26 juin 2024

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 30 mai au 26 juin 2024 inclusivement, répartis comme suit : 245 812,29 \$ payés et 105 974,66 \$ à payer pour un grand total de 351 786,95 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-136

OBJET: Suivi annuel au ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE)

Le Questionnaire 2023 sur les activités du Fonds local d'investissement (FLI) et le Questionnaire 2023 relatif aux rapports sur les créances irrécouvrables du Fonds local d'investissement (FLI) et du Programme Aide urgence aux PME (PAUPME), tel que transmis, sont déposés aux membres du conseil et versés aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.



N° de résolution
ou annotation

2024-06-137

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

OBJET: Mise à jour de la Politique des conditions de travail des employés de la MRC

ATTENDU la Politique des conditions de travail des employés de la MRC de Thérèse-De Blainville adoptée le 18 janvier 2017 et en vigueur depuis le 1^{er} janvier;

ATTENDU les amendements du 12 juillet 2017 (résolution N° 2017-01-011), du 11 décembre 2019 (résolution N° 2017-12-219), du 25 novembre 2020 (résolution N° 2020-11-208), du 26 mai 2021 (résolution N° 2021-05-95), du 22 février 2023 (résolution N° 2023-02-035) et du 13 décembre 2023 (résolution N° 2023-12-236);

ATTENDU le processus d'évaluation annuelle du personnel de la MRC et les appréciations du directeur général qui en découlent;

ATTENDU la relecture de la Cheffe de service des finances et de la comptabilité et des commentaires formulés à la direction générale, et ce, en concertation avec le directeur général;

ATTENDU les recommandations de la direction générale aux membres du conseil;

Il est proposé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC autorise les modifications à la Politique des conditions des employés de la MRC et de modifier les articles selon les explications du directeur général et telles que précisées dans les notes adressées au conseil de la MRC par le directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-138

OBJET: Adoption - Politique de capitalisation et d'amortissement

ATTENDU la recommandation formulée par nos auditeurs lors du dépôt des états financiers au 31 décembre 2023 à la séance du 24 avril 2024;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC accepte le dépôt et entérine la Politique de capitalisation et d'immobilisations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-139

OBJET: Demande de prolongation de délai en lien avec le Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet 3 pour son projet « Signature Innovation »

ATTENDU QU'une convention a été signée pour ce projet entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) le 15 mars 2023;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE cette convention prévoyait que les sommes devaient être engagées avant le 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE des demandes ont été faites afin de bénéficier d'un délai supplémentaire;

ATTENDU QU'une correspondance du MAMH a été reçue le 21 mars 2024 afin d'informer la MRC qu'il était possible d'obtenir un délai supplémentaire, soit de pouvoir engager les sommes au plus tard quatre ans après la date de signature et les dépenser au plus tard cinq ans après cette même date de signature;

ATTENDU QUE la MRC doit, par voie de résolution, faire connaître son intention au MAMH de prolonger son entente;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville signifie au MAMH son intention de se prévaloir de ce délai supplémentaire et autorise Monsieur Eric Westram, préfet et Monsieur Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la MRC de Thérèse-De Blainville tout advenant en lien avec ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-140

OBJET: Autorisation de signature d'entente - Soutien financier aux municipalités régionales de comté dans la mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement pour y intégrer les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a publié les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la MRC (art. 57.9) doit réviser un son schéma d'aménagement et de développement (SAD) pour assurer, à la suite de l'adoption de nouvelles orientations gouvernementales, sa conformité à celles-ci;

ATTENDU QUE la révision du SAD demandera différentes ressources pour son élaboration;

ATTENDU QU'une aide financière de 21 M\$ sur trois ans est offerte afin de soutenir les MRC dans leurs démarches de mise à jour de leur schéma d'aménagement et de développement (SAD) de manière à répondre aux nouvelles OGAT;

ATTENDU QUE l'aide financière destinée à la mise à jour du SAD est disponible depuis le 30 mai 2024 et prend fin le 31 mars 2027 pour une somme annuelle maximale de 69 306 \$ sur trois ans, totalisant un maximum de 207 918 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère
appuyé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise le directeur général de la MRC à signer tout document pertinent en lien avec l'entente de convention, et ce, avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le processus de la mise à jour du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de manière à répondre aux nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-141

OBJET: Portrait régional en économie circulaire pour les Laurentides – Synergie Économique Laurentides

Le Portrait régional en économie circulaire pour les Laurentides – Synergie Économique Laurentides est déposé aux membres du conseil et versé aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2024-06-142

OBJET: Amendement de la résolution N° 2023-07-146 – Entente sectorielle de développement de l'économie circulaire – Région des Laurentides

ATTENDU l'entente sectorielle de développement de l'économie circulaire signée entre le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE), le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL), Synergie Économique Laurentides (SEL), la Ville de Mirabel et les MRC des Laurentides, des Pays-d'en-Haut, d'Argenteuil et de la MRC de Thérèse-De Blainville par le biais des résolutions N° 2023-03-65 et N° 2023-07-146 pour une période de 2023 à 2026;

ATTENDU QUE les objectifs de ladite entente sont de créer, en collaboration avec les parties prenantes du territoire, une vision régionale permettant l'élaboration d'une stratégie régionale en économie circulaire pour la région des Laurentides, et de piloter la mise en œuvre des projets mobilisateurs et structurants qui en découleront;

ATTENDU la clause 5.8 de la présente entente qui édicte la participation de la MRC de Thérèse-De Blainville en contribuant à la mise en œuvre de l'entente en y affectant une somme en argent de 15 000 \$ pour la durée de l'entente, soit : année 2023-2024 : 5 000 \$, année 2024-2025 : 5 000 \$ et année 2025-2026 : 5 000 \$;

ATTENDU la résolution N° 2023-07-146 qui autorise la participation de la MRC, et l'octroi de la contribution de 7 500 \$ en argent et 7 500 \$ en ressources humaines pour un total global de 15 000 \$ dans le cadre de la présente entente (soit 2 500 \$ par année en argent et 2 500 \$ en ressources humaines sur une période de 3 ans);

ATTENDU la nécessité de procéder à l'amendement de la résolution N° 2023-07-146 afin de respecter la contribution financière allouée dans le cadre de l'entente (soit 5 000 \$ par année en argent), et de retirer la mention à l'égard d'une contribution en ressources humaines par la MRC de Thérèse-De Blainville qui n'est pas requise;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires pour les années 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 prévue à cette fin;

Il est proposé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

QUE le conseil de la MRC autorise l'amendement de la résolution N° 2023-07-146 afin d'accorder annuellement une contribution financière de 5 000 \$ dans le cadre de l'entente sectorielle de développement de l'économie circulaire, le tout pour un montant total de 15 000 \$ réparti sur une période trois ans à compter de 2023/2024; 2024/2025 et 2025/2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-143

OBJET: Autorisation de signature de l'avenant à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité

ATTENDU QUE le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) vise à soutenir financièrement des initiatives en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

ATTENDU QUE le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) agit à titre de mandataire pour le Fonds québécois en initiatives sociales (FQIS) pour la région des Laurentides;

ATTENDU QUE les MRC de la région des Laurentides et la Ville de Mirabel interviennent auprès de l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité;

ATTENDU QUE la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire, madame Chantal Rouleau, a annoncé un investissement d'un montant de 293 126 \$, dont 40 833,33 \$ sont consacrés aux frais de gestion, afin d'assurer une transition d'une durée de 7 mois dans le cadre d'action gouvernementale pour l'inclusion sociale (PAGIEPS), soit jusqu'au 31 octobre 2024;

ATTENDU QUE ce montant représente une avance de fonds sur le prochain plan de lutte à la pauvreté et qu'il devra être inclus dans la distribution des enveloppes du prochain Plan de lutte contre la pauvreté (PLP4) des 7 MRC et de la ville de Mirabel;

ATTENDU QU'un travail de réflexion sera effectué par le CPERL pour la saine gestion des fonds;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Eric Westram, Préfet à signer l'avenant à l'entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-144

OBJET: Entente Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) – Ratification du financement des projets sélectionnés

ATTENDU la résolution N° 2022-12-268 adoptée par le conseil de la MRC, le 14 décembre 2022, autorisant la signature d'une nouvelle entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) pour la période 2023-2026, avec une contribution financière de la MRC à raison de 15 000 \$ par année, pour trois ans;

ATTENDU la signature de ladite entente par la MRC, le 19 décembre 2022;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU les résultats d'évaluation des candidatures par le CALQ pour l'année 2024-2025 du Programme de partenariat territorial de la région des Laurentides, qui permettront de financer les projets des trois artistes/écrivains suivants du territoire de la MRC :

- Samuel-Isaac Landry-Maheux (18 000 \$, première bourse au CALQ, financée à parts égales entre la MRC et le CALQ);
- Nathalie Ducharme (18 000 \$, bonification pour une première bourse, entièrement versée par le CALQ);
- Émilie Proulx (12 000 \$, première bourse au CALQ, financée à parts égales entre la MRC et le CALQ);

ATTENDU la communication par la direction générale de la MRC au CALQ, le 23 mai 2024, à l'effet que la MRC est en accord avec les résultats de ladite évaluation et que le conseil de la MRC ratifiera cette décision lors de sa séance de juin;

ATTENDU la disponibilité des crédits budgétaires;

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère
appuyé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand

QUE le conseil de la MRC adopte une résolution pour ratifier la décision de la direction générale de la MRC d'accepter les résultats de l'évaluation du Conseil des arts et des lettres du Québec pour l'année 2024-2025 du Programme de partenariat territorial de la région des Laurentides, permettant ainsi de financer les projets des trois artistes/écrivain(e)s sélectionnés du territoire de la MRC;

QUE la présente résolution soit transmise au Conseil des arts et des lettres du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-145

OBJET: Participation financière de la MRC de Thérèse-De Blainville au renouvellement de l'entente entre Tourisme Basses-Laurentides et Mikaël Kingsbury pour 2025-2027

ATTENDU l'entente conclut entre les MRC de Thérèse-De Blainville, Deux-Montagnes et Argenteuil, Tourisme des Basses-Laurentides (TBL) visant le renforcement des capacités des Basses-Laurentides en termes de promotion et de mise en valeur;

ATTENDU QUE Tourisme Basses-Laurentides (TBL) et la MRC entretiennent des liens étroits et partagent des objectifs communs sur le plan touristique, notamment le rayonnement local et celui des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE la MRC a participé et supporté financièrement le processus de réalisation de la politique touristique des Basses-Laurentides et que cette politique traite, notamment, des enjeux de rayonnement et de communication de la région;

ATTENDU QUE l'ensemble des partenaires juge que les retombées de l'entente ont été bénéfiques pour le rayonnement touristique des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'entente initiale (2019-2021), il a été décidé d'associer monsieur Mikaël Kingsbury en vue d'accroître la promotion de la sous-région des Basses-Laurentides;

ATTENDU QUE l'entente vise les objectifs suivants :

- Poursuivre les efforts de mise en valeur de la région des Basses-Laurentides;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

- Accroître l'association entre l'image de M. Kingsbury et la région des Basses-Laurentides;
- Forger la notoriété de la destination Basses-Laurentides et assurer la compétitivité économique et touristique de la région;
- Accroître l'achalandage de la destination et contribuer au développement et à la croissance des entreprises du territoire;
- Positionner la destination Basses-Laurentides et mettre de l'avant son identité touristique (agrotourisme, plein air, culture);
- Développer le sentiment d'appartenance à la région.

ATTENDU la demande de relancer ladite entente pour une autre période de 3 ans (2025-2027) avec le même artiste et les mêmes conditions et termes appliqués dans le cadre de l'entente précédente;

ATTENDU QUE les deux autres MRC partenaires souhaitent renouveler respectivement leurs ententes;

ATTENDU QUE le coût annuel de cette entente est resté le même, soit 10 000 \$ partagés entre les partenaires, ce qui représente un coût annuel pour la MRC de 2 500 \$ sur une période de 3 ans, et ce, à compter de 2025;

ATTENDU les crédits budgétaires disponibles qui sont prévus à cette fin;

Il est proposé par Monsieur Jean Comtois
Maire de Ville de Lorraine
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire de Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC accepte de renouveler l'entente entre Tourisme Basses-Laurentides et Mikaël Kingsbury pour la période allant de 2025 à 2027 et autorise son directeur général de signer l'entente de service relative à ce partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-146

OBJET: Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – Adoption des priorités régionales pour 2025-2029

ATTENDU QUE la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, c. O-1.3) (ci-après nommée la « **LAOVT** ») a été adoptée par l'Assemblée nationale en date du 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

ATTENDU QUE le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est responsable de l'application de LAOVT;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

ATTENDU la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

ATTENDU les travaux qui sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;



Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

N° de résolution
ou annotation

Il est proposé par Madame Christine Beaudette
Mairesse de Ville de Boisbriand
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville approuve les priorités de la région des Laurentides et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-147

OBJET: Octroi de mandat de gré à gré – AUCOIN – Stratégie & Communication
– Mandat de la Table des préfets et élus de la Couronne Nord –
Contexte – Transport en commun et stratégies de relations publiques

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2024-06-148

OBJET: Participation de la MRC de Thérèse-De Blainville – Volet 1 du Fonds
régions et ruralité (FRR) – Transport innovant lancé par la MRC de La
Rivière du Nord

ATTENDU les explications fournies par le préfet et le directeur général de la MRC de La Rivière-du-Nord lors de la rencontre du 15 mai dernier avec trois représentants de la MRC de Thérèse-De Blainville : le préfet, la préfète suppléante et le directeur général;

ATTENDU le volet 2 du Fonds régions et ruralité et l'enveloppe financière allouée à la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU la Signature Innovation de la MRC de Thérèse-De Blainville dans le cadre du V3 du FRR à rappeler : l'application de l'intelligence artificielle au monde municipal (ci-après AIAMM);

ATTENDU la pertinence du projet en question de par l'écosystème qui sera construit et les bénéfices à récolter autant pour la région des Laurentides que pour les besoins territoriaux de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise la participation financière au montant de 15 000 \$ au projet de Transport innovant lancé par la MRC de La Rivière-du-Nord et que cette participation sera déduite de l'enveloppe financière allouée à la MRC dans le cadre du V1 du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville autorise son directeur général de signer pour la MRC tout document pertinent en lien avec ledit projet et l'entente de partenariat et de participation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



N° de résolution
ou annotation

2024-06-149

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

**OBJET: Avis de la MRC – Autorisation de démolition d'immeuble patrimonial -
212, chemin de la Grande-Côte - Rosemère**

ATTENDU QUE le 17 mai 2024, la MRC a reçu l'avis de la Ville de Rosemère à l'effet que son comité de démolition a autorisé la démolition de l'immeuble situé au 212, chemin de la Grande-Côte, à Rosemère;

ATTENDU QUE la transmission de cet avis, par la Ville à la MRC, est une obligation en vertu de l'article 148.0.20.1. de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), puisque l'immeuble visé est un immeuble patrimonial en vertu de l'article 148.0.1. de la LAU;

ATTENDU les dispositions de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives* (2021, c. 10; projet de loi no 69) a été adoptée le 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en vertu des dispositions de ladite Loi le conseil de la MRC a 90 jours à compter de la réception de l'avis pour désavouer la décision et, en conséquence, aucun certificat d'autorisation de démolition ne peut être délivré avant ce délai à moins que la MRC avise la municipalité qu'elle n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu;

Il est proposé par Madame Julie Boivin
Mairesse de Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Monsieur Gilles Blanchette
Maire de Ville de Bois-des-Filion

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville n'entend pas se prévaloir de son pouvoir de désaveu relativement à l'autorisation de démolition d'immeuble patrimonial sis au 212, chemin de la Grande-Côte à Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-150

**OBJET: Nomination de Monsieur Jean Comtois – Délégué de la MRC auprès
du Conseil d'administration du Centre d'Excellence Sportive
Laurentides (CDESL)**

Il est proposé par Madame Liza Poulin
Mairesse de Ville de Blainville
appuyé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller de Ville de Rosemère

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville procède à la nomination de monsieur Jean Comtois à titre de représentant de la MRC de Thérèse-De Blainville au sein du Centre d'Excellence Sportive Laurentides (CDESL), et ce jusqu'en novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2024-06-151

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur René Villeneuve
Conseiller Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Christian Charron
Maire Ville de Sainte-Thérèse



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

DE lever la présente réunion à 17 heures.

Eric Westram,
Préfet

(26 juin 2024)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions N° 2024-06-122 à N° 2024-06-151 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 26 juin 2024.

Émis le 26 juin 2024 conformément aux dispositions de l'article 961 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, ch. C-27.1).

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.

Kamal El-Batal, Ph.D., Adm.A.
Directeur général et greffier-trésorier